

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 10 janvier 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints, Stéphane AUZERAL, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Pierre BUERBA, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Jean Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE
Raphael BENOIT procuration à Anne Laure JEAN BAPTISTE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

EVOLUTION DU TARIF DES REPAS A L'ECOLE

(06-2024)

Monsieur le Maire fait part de l'information communiquée par Mme la gestionnaire du collège concernant le tarif des repas 2024.

Il rappelle que les enfants des écoles maternelle et élémentaire prennent leurs repas au sein du service de restauration du collège, service géré par le Conseil Départemental. Aux termes du décret n°2006-753 du 29 juin 2006, il appartient au Conseil Départemental, en vertu du pouvoir réglementaire dont il dispose pour l'exercice de ses compétences, de fixer les tarifs correspondant aux prestations de restauration. Par délibération du 21 juillet 2023 du Conseil Départemental et dans un contexte inflationniste sur les prix des denrées, une augmentation de 10% a été votée. Le nouveau tarif pour les repas fournis aux écoles est fixé à 4,30€ à compter du 1^{er} janvier 2024, (pour mémoire il était à 3,90€ depuis 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le nouveau tarif de 4,30€ par repas.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau